



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 23692

Texte de la question

M. Patrick Lemasle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED). En effet, au plan national, ce dispositif d'aides est menacé dans ses moyens par une diminution inquiétante du nombre de postes spécialisés (RASED incomplets), dans son renouvellement, par l'insuffisance de départs en stage et du temps de formation, dans son fonctionnement, par la diminution des postes de travail pénalisant notamment les écoles en milieu rural. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, qui font désormais partie du travail de tous les enseignants du 1er degré, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion dans l'utilisation de leur savoir-faire et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23692

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4329

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9961